

CONDUIRE AU QUÉBEC

La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) est la société d'État provinciale qui délivre les permis de conduire et les immatriculations des voitures. Notez qu'au Québec, il est obligatoire d'avoir une assurance automobile privée. La SAAQ n'assure pas les conducteurs.

Permis de conduire

Si vous détenez un permis de conduire valide provenant de l'extérieur du Québec, vous avez six mois consécutifs suivant votre établissement au Québec pour l'échanger contre un permis québécois.

Prenez note que si votre permis de conduire provenant de l'extérieur du Québec vient à échéance avant la fin du délai de six mois, vous devez obtenir le permis de conduire du Québec avant son expiration.

Pour échanger votre permis et faire reconnaître votre expérience de conduite, vous devez d'abord prendre rendez-vous en ligne en remplissant le **formulaire** joint au bas de la page du site :

 <https://saaq.gouv.qc.ca/rendez-vous/echange-permis>



Si vous n'arrivez pas à prendre rendez-vous ou pour toute autre question concernant l'échange de votre permis, vous pouvez parler à un représentant de la SAAQ en téléphonant au numéro suivant :

☎ 1 888 356-6616

Voici une **liste des documents originaux** requis lors de votre rendez-vous afin d'échanger votre permis de conduire :

- Permis de conduire d'une autre province ou d'un territoire du Canada ;
- Preuve de citoyenneté canadienne ou de droit de séjour au Québec ;
- Preuve de résidence au Québec ;
- Preuve que vous résidiez dans la province ou le territoire qui vous a délivré votre permis si vous l'avez obtenu depuis moins de 3 ans.

Si vous avez un **permis de conduire délivré à l'étranger**, il faut consulter ce lien pour voir si le pays de délivrance a une entente avec le Canada ou pas :



[Permis de conduire canadien ou étranger - SAAQ \(gouv.qc.ca\)](https://www.saaq.gouv.qc.ca)

Immatriculation

Pour obtenir votre plaque d'immatriculation du Québec, vous devrez faire inspecter votre véhicule chez un mandataire de la SAAQ afin qu'il soit conforme aux normes en vigueur.

Le seul centre de service au Saguenay se situe dans l'arrondissement de Chicoutimi :

Autlook inc.

205, rue des Laurentides
Chicoutimi (Québec)

☎ 418 696-1352

Par la suite, vous devrez vous présenter au bureau de la SAAQ en présentant les documents suivants :

- Certificat d'immatriculation valide d'une autre province ou d'un territoire du Canada ;
- Certificat de vérification mécanique ;
- Carte d'identité avec photo.

Pour connaître le **bureau le plus près** ou pour plus de détails concernant votre permis de conduire et l'immatriculation de votre véhicule, visitez le site Internet de la SAAQ :

 www.saaq.gouv.qc.ca

Par la suite, vous pouvez vous **créer un compte en ligne** pour effectuer toutes les futures demandes / transactions sur :

 [SAAQ Services en ligne](#)

État des routes

Visitez le site Web de Québec 511 pour connaître l'état des réseaux routiers, les avertissements en vigueur, les travaux routiers, les haltes routières, etc.

 <http://www.quebec511.info>

Pneus d'hiver

La période durant laquelle les pneus d'hiver sont obligatoires débute le 1er décembre et se termine le 15 mars. Cependant, il est fortement recommandé d'allonger cette période de part et d'autre, en raison d'une présence de neige sur la chaussée de novembre à avril.




Sièges d'auto pour les enfants

Les sièges d'auto pour les enfants et les ceintures de sécurité **sont obligatoires** :
visitez la section **Sièges d'auto pour les enfants** sur le site :


 www.saaq.gouv.qc.ca

NOUS CONTACTER :

 418 677-7468

 info@crfmbagotville.com

 CRFM Bagotville MFRC

 1775, rue Lucien Lecompte,
C.P. 280, Bât. 116
Alouette (Québec)
GOV1A0

